

Objet : Emploi de Directeur Général des Services

Monsieur le Président informe l'Assemblée que compte tenu de ses domaines de compétences, de l'importance de son budget, du nombre et de la qualification de ses agents, le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles peut être assimilé à la strate démographique des communes de 20.000 à 40.000 habitants.

En référence au décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 modifié, portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés, il est donc proposé la création d'un emploi de Directeur Général des Services.

Ce poste sera pourvu dans les délais réglementaires par un cadre de catégorie A, par voie statutaire, assurant les missions suivantes :

- direction générale du Syndicat Mixte,
- élaboration, mise en œuvre et suivi de la stratégie territoriale du Pays,
- élaboration et exécution du budget du Syndicat Mixte,
- gestion des ressources humaines,
- montage de plans de financement et recherche de cofinancements.

Monsieur le Président demande donc à l'Assemblée de se prononcer sur le principe de cette création de poste.

Où l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de cette création de poste et l'autorise à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
A Béziers, le 09 décembre 2005.

Le Président,

Francis BOUTES

Reçu en Sous-Préfecture De Béziers Le 19 décembre 2005
--